

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### Objet

Convention entre la  
Commune de VALGELON-  
LA ROCHETTE et l'Agence  
Nationale des Titres  
Sécurisés (ANTS) relative à  
l'adhésion aux modalités  
d'obtention des cartes  
d'authentification et de  
signature fournies par  
l'ANTS

Le cinq février deux mil vingt-deux à dix heures  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents :** Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Thierry MONTEL, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Véronique LEPRUN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Fabien GARCIA

**Procurations :** Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Lionel FUENTES à Thierry MONTEL, Elodie VANACKERE à Céline BORDIER, Delphine LAINÉ à Annie GONTARD, Patrick CHARLES à Jean-Claude BENGRIBA

**Absent excusé :** Virgile FIELBARD

Monsieur Thierry MONTEL a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation  
28 janvier 2022

Date d'affichage  
4 février 2022

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	28
Exprimés :	28

Monsieur le Maire expose,

La délivrance des cartes d'identité et des passeports n'est possible que dans les communes équipées de dispositifs de recueil.

Au printemps 2021, la commune de Valgelon-La Rochette a sollicité le Ministère de l'Intérieur afin de pouvoir rendre ce service aux habitants de la commune et plus largement à l'ensemble des habitants de l'ancien canton de la Rochette Valgelon. En effet, les sollicitations des habitants sont nombreuses. La réalisation de cartes d'identité et de passeports va permettre la réalisation d'un nouveau service au plus près des habitants et éviter les déplacements sur les communes équipées, communes éloignées, notamment pour les personnes âgées.

Après plusieurs relances et grâce au soutien de Mme Béatrice SANTAIS, en sa qualité de Conseillère départementale, et de Mme Emilie BONNIVARD, en sa qualité de Députée de la Savoie, auprès des Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat d'Etat à la ruralité, la commune a reçu une réponse favorable, compte tenu de la géographie particulière tenant à l'implantation de la commune en zone montagneuse ainsi que des délais de rendez-vous dans les mairies équipées les plus proches.

Pour la mise en œuvre, le Conseil Municipal est appelé à adopter une convention avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) relative à l'adhésion de la Commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la Commune, annexée à la présente délibération.

Les cartes d'authentification et de signature permettent aux acteurs habilités des collectivités territoriales de s'authentifier et de signer électroniquement. La carte remise au maire ou aux délégués du maire permet de gérer la délivrance de ces cartes aux agents territoriaux concernés et les habilitations associées



Mairie  
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

L'obtention de la première carte d'authentification et de signature ANTS est subordonnée à signature de la convention avec l'ANTS. La première carte et les lecteurs de cartes (application COMEDEC) sont délivrés gratuitement.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature par les parties, reconductible par tacite reconduction par période de 3 ans.

Vu le décret n°2007-240 modifié du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés  
Vu le code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE M. Le Maire à signer la convention avec l'Agence nationale des titres sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS.

CONTRES(S)	ABSTENTION(S)	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR(S)
	0	0	28

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
David ATES

